

Nos services restent joignables

Comment nous contacter ?

Vous avez une question relative à vos impôts ?

→ en appelant le **0809 401 401**
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00
(numéro non surtaxé)

→ sur impots.gouv.fr

à partir de votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel où à partir de la rubrique « contact »

→ auprès de votre **Service des impôts des Particuliers de Rouen Est-Ville**

Vous avez une question relative à vos factures locales ?

→ auprès de votre **Service de Gestion Comptable de Montville**

→ sgc.montville@dgfip.finances.gouv.fr
02 35 33 71 62

Vous voulez faire un paiement - Pensez-y !



Paiement de proximité

Rendez-vous chez nos partenaires buralistes agréés pour payer dans la limite de 300 € en espèces sans limitation pour la carte bancaire (hors plafond de 300 € pour les impôts) vos impôts, amendes, factures des collectivités locales. Vérifiez que votre facture ou avis comporte un QR code.

Retrouvez ci-dessous la liste des buralistes agréés :

- Au petit Bouchon, 20 place de la mairie à Blainville-Crevon
- Le Fontenoy, 55 Grande rue à Buchy
- Le Flaubert, 24 Grand rue à Ry

Paiement en ligne

→ sur impots.gouv.fr

→ sur [PayFIP.gouv.fr](https://payfip.gouv.fr) pour payer vos factures locales (ou le site indiqué sur la facture)

L'accueil de proximité à Blainville-Crevon

La **DGFIP** au service des usagers

Pour répondre spécifiquement à vos interrogations, une permanence d'accueil de la DGFIP a lieu :

	Matin	Après-midi
Vendredi	9h - 12h	14h - 16h

Mairie de Blainville-Crevon
Place de la mairie
76116 BLAINVILLE-CREVON

Notre offre de services

Nous vous offrons, dans les trois domaines (Fiscalité, secteur public local, amendes) :

- une réponse à vos questions les plus fréquentes ;
- un accompagnement dans la réalisation de vos démarches papier (ex: assistance pour le remplissage des formulaires les plus courants)
- un accompagnement dans vos démarches en ligne (ex: aide à la création de l'espace particulier, à la déclaration en ligne, à l'utilisation de la messagerie sécurisée, la formulation d'une réclamation...);
- une mise en relation avec le service compétent au fond, quand ce dernier doit être sollicité.

L'accueil de proximité – Une réponse aux questions des usagers

Exemple de sujets pris en charge

- 1 - Obtenir des informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement de créances locales
- 2 - Bénéficier d'un accompagnement au numérique pour les démarches en ligne
- 3 – Être aidé pour déclarer ses revenus
- 4 - Gérer son prélèvement à la source
- 5 - Obtenir des informations sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation)
- 6 - Obtenir des informations relatives aux sommes à payer (produits locaux)
- 7 - Faire une réclamation contentieuse
- 8 - Déclarer et gérer un changement de situation en cours d'année
- 9 - Payer en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers et amendes)
- 10 - Acheter des timbres fiscaux en ligne
- 11 -Demander une remise gracieuse ou des délais de paiement
- 12 - Obtenir des informations relatives aux aides sociales et bons de secours
- 13 - Obtenir un bordereau de situation
- 14 - Demander l'ouverture d'un dossier de surendettement